

SÉANCE DU 10 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Antton CURUTCHARRY

Étaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) : /

Étai(ent) absent(s) : /

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean-Paul

Date convocation : 04 juin 2024- date d'affichage : 04 juin 2024

OBJET : DECISION DE DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE LA VOIE COMMUNALE IRUBEKO BIDEA LONGEANT LA PARCELLE G77-NOMENCLATURE 3.2

Où la communication du Maire exposant qu'à la suite de la prise en considération, par délibération en date du 25 mars 2024 d'une proposition de déclassement d'une portion de la voie communale Irubeko bidea longeant la parcelle G 77 a fait procéder à une enquête publique par Mme Françoise LACON VILLENAVE, Commissaire-enquêteur, désigné par arrêté du 08 avril 2024

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite des déclarations, observations et réclamations recueillies à l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant qu'aucune réclamation n'a été formulée à l'encontre du projet ;

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

Précisant que l'acquisition sera faite par M. et Mme GOICOHEA

PAR CES MOTIFS, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** le déclassement de la portion de voie communale longeant la parcelle G77 d'une superficie approximative de 93 m² au prix de 1€/m², conformément au plan parcellaire ci-annexé.
- **CHARGE** le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer en indivision la portion du chemin rural et d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération, notamment de mettre le tableau et la carte des chemins ruraux à jour

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 17/06/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 17/06/2024



Antton CURUTCHARRY